Communiqué de presse à l'occasion de la prise en considération de la propostion de loi de Bart Laermans et consorts (Vlaams Belang) "effaçant, pour l'avenir, tous les effets des condamnations et sanctions infligées du chef d'actes d'incivisme prétendumment commis entre le 10 mai 1940 et le 8 mai 1945 et instituant une commission chargée d'indemniser les victimes de la répression d'après-guerre ou leurs descendants pour le préjudice financier subi à la suite desdites condamnations et sanctions"

L'irruption de la Deuxième Guerre mondiale dans le débat politique est un fait récurrent dans la plupart des pays d'Europe occidentale. La Belgique ne fait pas exception, mais chez nous, cela se teinte de clivage communautaire. La Flandre nationaliste aurait collaboré bien plus que la Wallonie et les collaborateurs flamands auraient été victimes d'une répression plus dure de la part de l'État belge.

Pourtant, les historiens, qu'ils soient francophones ou flamands, sont unanimes : ceci ne correspond en rien à la réalité historique. Justice a été rendue après la guerre de façon rapide et efficace sans erreurs manifestes et, à partir de 1947, une forme d'amnistie a déjà eu lieu dans les faits. Même sur le plan socio-économique, on peut dire que le gros des conséquences matérielles étaient effacées dès les années 19602. Grâce à la dite « loi Vermeylen » de 1961, tous les repentis ont été réhabilités dans leurs droits ; il s'agirait de quelque 50.000 personnes. L'amnistie est donc avant tout un enjeu symbolique basé sur des mythes.

Pas étonnant dans ce cadre que le Vlaams Belang revienne régulièrement à la charge puisque c'est son fond de commerce. Ce qui étonne et indigne plus, c'est l'attitude des autres partis flamands (sauf les écologistes de Groen!, on ne le répètera pas assez) qui ont jugé opportun, non seulement de soutenir une demande de mise à l'agenda d'une proposition de loi sulfureuse d'un parti d'extrême droite (la proposition de loi parle d'actes d'incivisme « prétendument » commis), mais surtout de rouvrir ce débat, jugeant donc qu'il n'est pas clos.

La « sortie » du ministre de la Justice Stefaan De Clercq (CD&V) est particulièrement heurtante et, même s'il s'est rétracté depuis, elle dénote une forte tendance à la banalisation et même à l'occultation voire la scotomisation – un « oubli » freudien en quelque sorte – de la gravité des

conséquences des actes de la collaboration. Nous sommes dans le même registre que la réaction de Bart De Wever lors des excuses présentées à la Communauté juive par le bourgmestre Patrick Janssens. Notons au passage qu'à ce jour, Patrick Janssens est le seul élu politique à avoir présenté ses excuses au nom d'une autorité de l'État belge. Pourtant là aussi tous les historiens sont d'accord, l'État belge a été, à divers endroits, plus que docile face à la persécution des Juifs sur son territoire.

Pour L'Union des Progressistes Juifs de Belgique, la question de l'amnistie – à deux lettres de l'amnésie – est inaudible et irrecevable.

Mercredi 18 mai